

## ANNEXE 2

### Procédure, contacts et calendrier

Temps partiel	Procédure	Calendrier
<b>Campagne</b>	<p>Les demandes de travail à temps partiel (demande initiale et renouvellement) pour l'année scolaire 2024-2025, sont à effectuer depuis le formulaire Colibris accessible à l'adresse suivante :</p> <p><a href="https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/dsden-42-tp/">https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/dsden-42-tp/</a></p> <p>Accès via votre identifiant et code de connexion IDEAL individuel en cas d'oubli du code de connexion, vous pouvez prendre contact avec l'assistance informatique (<a href="mailto:assistance@ac-lyon.fr">assistance@ac-lyon.fr</a>)</p>	<p><b>Ouverture de la campagne :</b></p> <p>- Phase principale : <b>Du 18 décembre 2023 au 9 février 2024</b> (Il est préférable d'effectuer sa demande avant le 9 février 2024, pour des raisons d'organisation des services)</p> <p>- Phase complémentaire : <b>Jusqu'au 31 mars 2024</b> (aucune demande de temps partiel ne pourra être prise en compte ou annulée après le 31 mars 2024)</p>
<b>En cours d'année</b>	<p>Les demandes doivent être déposées via le formulaire accessible sur le site de la DSDEN de la Loire (le lien sera publié à l'issue de la campagne)</p> <p>La demande de reprise à temps partiel en cours d'année scolaire à l'issue du :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- congé de maternité,</li> <li>- congé de paternité et d'accueil de l'enfant,</li> <li>- congé d'adoption,</li> <li>- congé parental (limite aux 3 ans de l'enfant)</li> </ul>	<p>- <b>2 mois avant</b> la fin du congé maternité, congé de paternité et d'accueil de l'enfant ou congé d'adoption</p> <p>- <b>1 mois avant</b> la fin du congé parental à demander parallèlement à la demande de réintégration de congé parental.</p>

### Recours

<b>1<sup>ère</sup> CAPD</b>	
Dates	Opérations
14 mai 2024	Fin période de recours gracieux
22 mai 2024	Fin saisine CAPD
30 mai 2024	1 <sup>ère</sup> CAPD recours

<b>2<sup>ème</sup> CAPD</b>	
Dates	Opérations
10 juin 2024	Fin période de recours gracieux
13 juin 2024	Fin saisine CAPD
20 juin 2024	2 <sup>ème</sup> CAPD recours